

PROJET

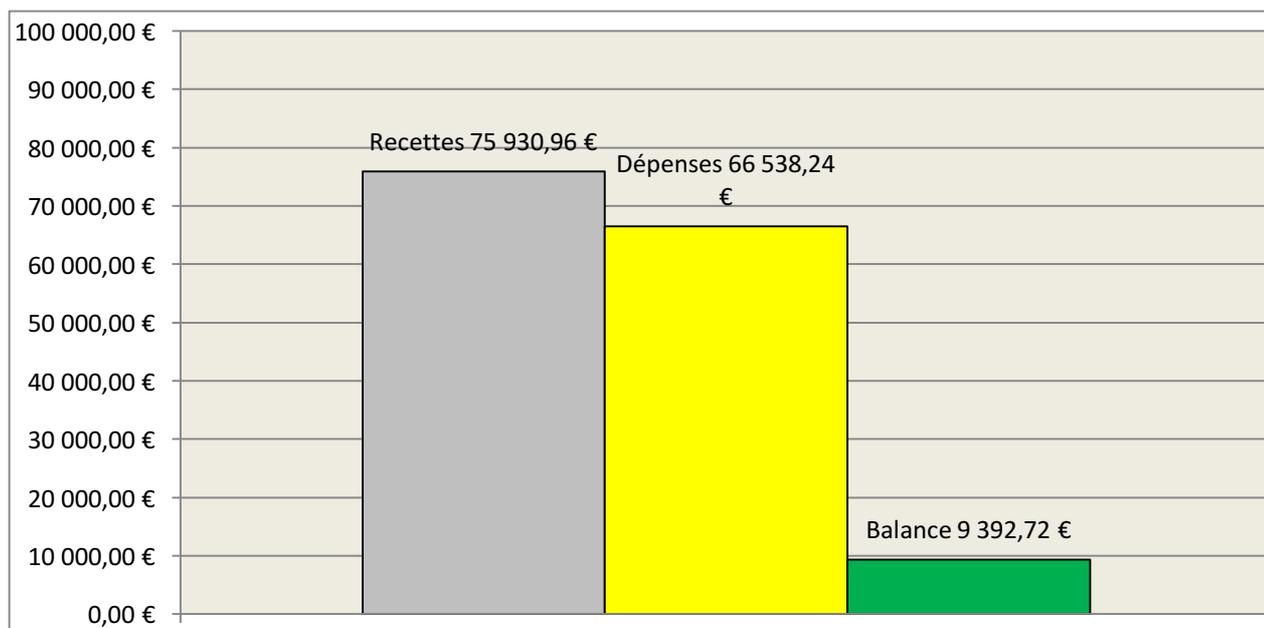
 <p>île de France F F V L ligue Paris île de France</p>	<p>FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE www.ffvl-lpidf.com Ligue Paris - Ile-de-France de Vol Libre Journal officiel du 8 décembre 1977 (page 8156) Agrément Jeunesse & Sports N° 75 S 131 SIRET N° 448 062 091 00021 – APE 9312Z Siège social : Maison des Associations 22, rue de la Saïda 75015 Paris adresse postale : Pierre Demeyer 29, rue des Clos-Beaugard 92500 Rueil-Malmaison – P 06 65 88 07 44 president@liguepidfvollibre.com</p>	 <p>FFVL Fédération Française de Vol Libre</p> 
--	--	---

Rapport financier Assemblée Générale de la ligue Paris Ile-de-France de vol libre du 13 mars 2021

Mesdames, Messieurs les présidents de clubs et directeurs d'écoles,

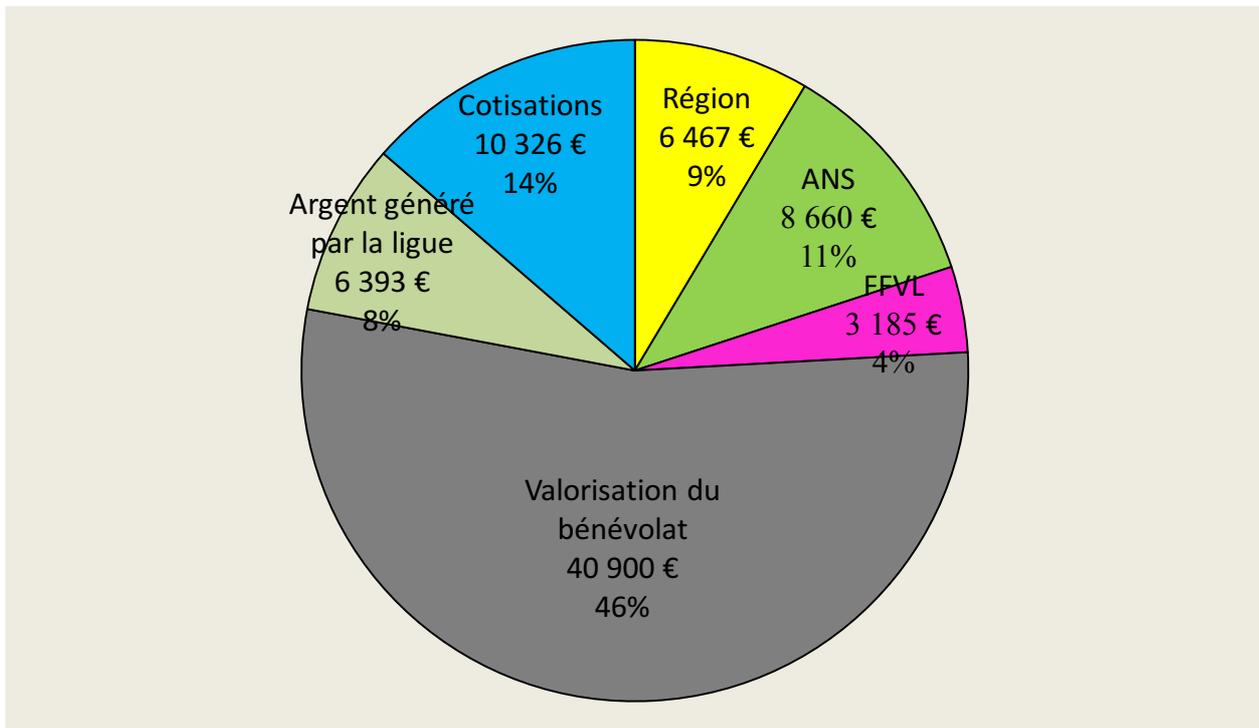
Ce document présente le bilan de la ligue Paris Ile-de-France de vol libre pour l'année 2020 et le budget de 2021.

1. Bilan financier à fin 2020



Le bilan annuel est bénéficiaire avec des recettes de 75 930,96 € et des dépenses de 66 538,24 € (valorisation du bénévolat inclus), d'où une balance de 9 392,72 €. Au 31/12/2020, la ligue dispose d'une trésorerie de 96 328,44 €.

1. Analyse des recettes de 2020



- La **Région Ile-de-France** Les recettes provenant de la Région se montent à 6 467 € :
 - développement des pratiques sportives (2 955 €),
 - compétition (1 643 €),
 - développement des publics et structures (0 €),
 - promotion communication (0 €),
 - formation (1 868 €).

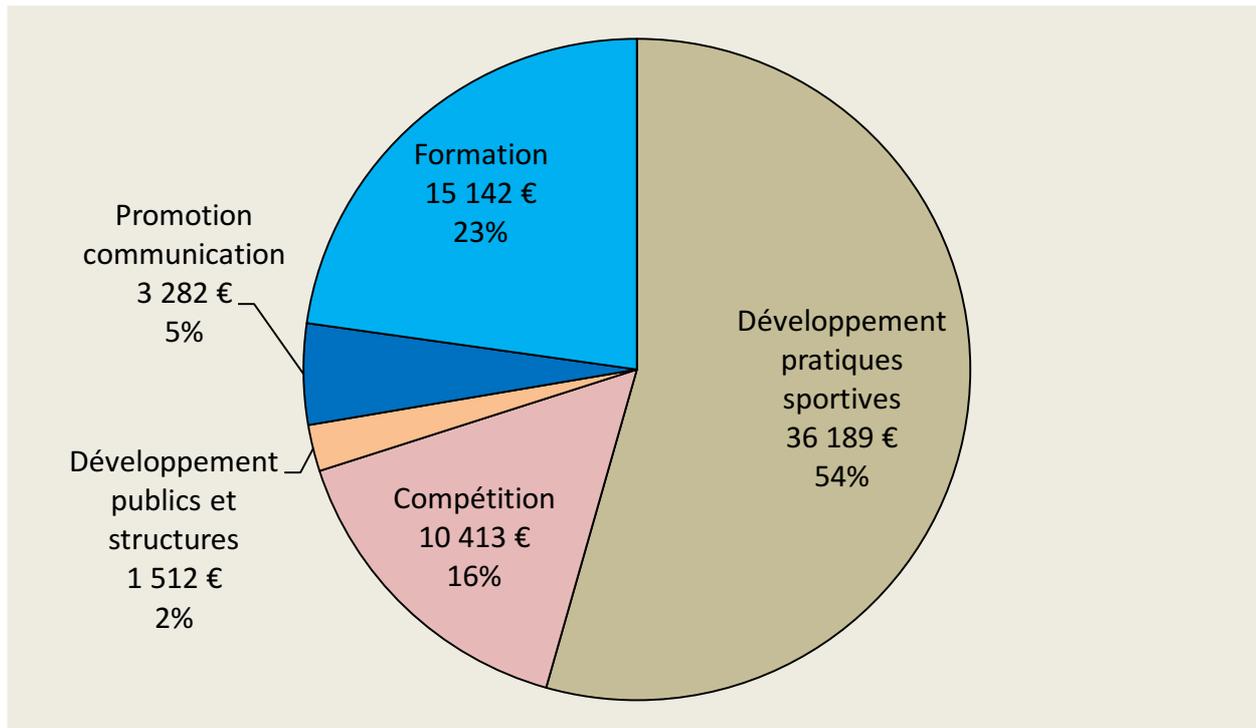
- La subvention de **l'Agence nationale du sport ANS** (ex Centre National pour le Développement du Sport CNDS) est de 8 660 €. Après la baisse de 2019 (7 036 €), la remontée de 2020 ne permet cependant pas de retrouver les niveaux précédents (10 000 €). Le nouveau système a été mis en place à titre expérimental en 2019 dans certaines fédérations (dont la FFVL), selon lequel la répartition de la dotation nationale est proposée par la fédération et validée par l'ANS. Le poids des ligues des régions de montagne dans le processus de décision a été très défavorable à la ligue PIDF, alors que la dotation globale était en légère hausse. La dotation n'a pas été utilisée entièrement en 2020 dans le contexte sanitaire contraint, mais les actions pourront déborder sur le premier semestre 2021.
 - développement des pratiques sportives (3 840 €)
 - compétition (0 €) La compétition ne fait plus partie des axes retenus par l'ANS
 - développement des publics et structures (0 €) Idem
 - promotion communication (735 €),
 - formation (4 085 €).

- La **FFVL** a apporté 3 185 € :
 - 3 185 € de reversement non contractualisé sur les licences (RNC)
 - 0 € de subvention pour les sites de pratique dans le contexte de ressources réduites

PROJET

- Les **cotisations perçues par la ligue** s'élèvent à 10 326 €, en légère hausse par rapport à 2019 (10 050 €)
- La **participation de bénévoles** aux actions de la ligue est évaluée à 40 900,00 € pour 3 410 h de travail, soit l'équivalent de deux personnes à temps plein.
- Les autres recettes proviennent essentiellement des participations aux formations, de l'organisation d'entraînements et de compétitions et d'autres services apportés par la ligue, de la revente de câble de treuil à un tarif préférentiel et de la vente d'occasion de voiles de parapente acquises précédemment par la Ligue

2. Analyse des dépenses de 2020



- Le **développement des pratiques sportives** (sites de pratique, jeunes, formation féminine) se caractérise par 36 189 € de dépenses et un solde positif de 2 305 €. Il n'y a pas eu d'action à ce titre dans les domaines du Boomerang et du Handicap.
- Les dépenses de **compétition** se montent à 10 413 €, avec un solde positif de 857 €. Peu de compétitions formelles, mais une activité CFD Parapente soutenue.
- Le **développement des publics et structures** représente des dépenses de 1 515 € et un solde positif de 1 477 €.
- La **promotion et la communication** se caractérisent par des dépenses de 3 282 € et une balance positive de 474 €
- La **formation** a entraîné des dépenses de 15 142 € avec un solde positif de 4 278 €, avec des prestations de formation et du matériel radio pour le parapente et le kite

Nous avons réparti les frais généraux de la ligue (501 €) et les produits du livret A (872 €) dans les différentes activités.

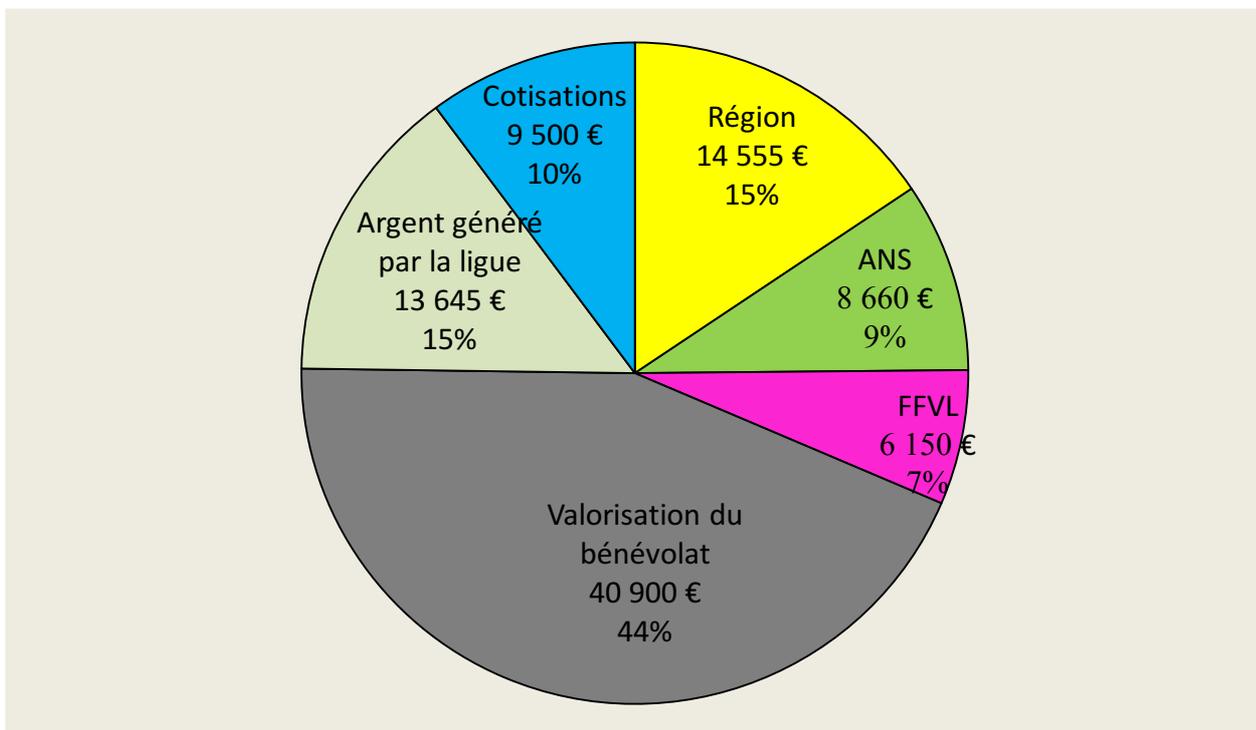
PROJET

2. Budget de l'année 2021



Le budget de 2021 est équilibré avec des recettes et des dépenses de 92 660 € (valorisation du bénévolat inclus), en légère baisse par rapport au budget 2020 (98 000 €).

1. Recettes prévues en 2021

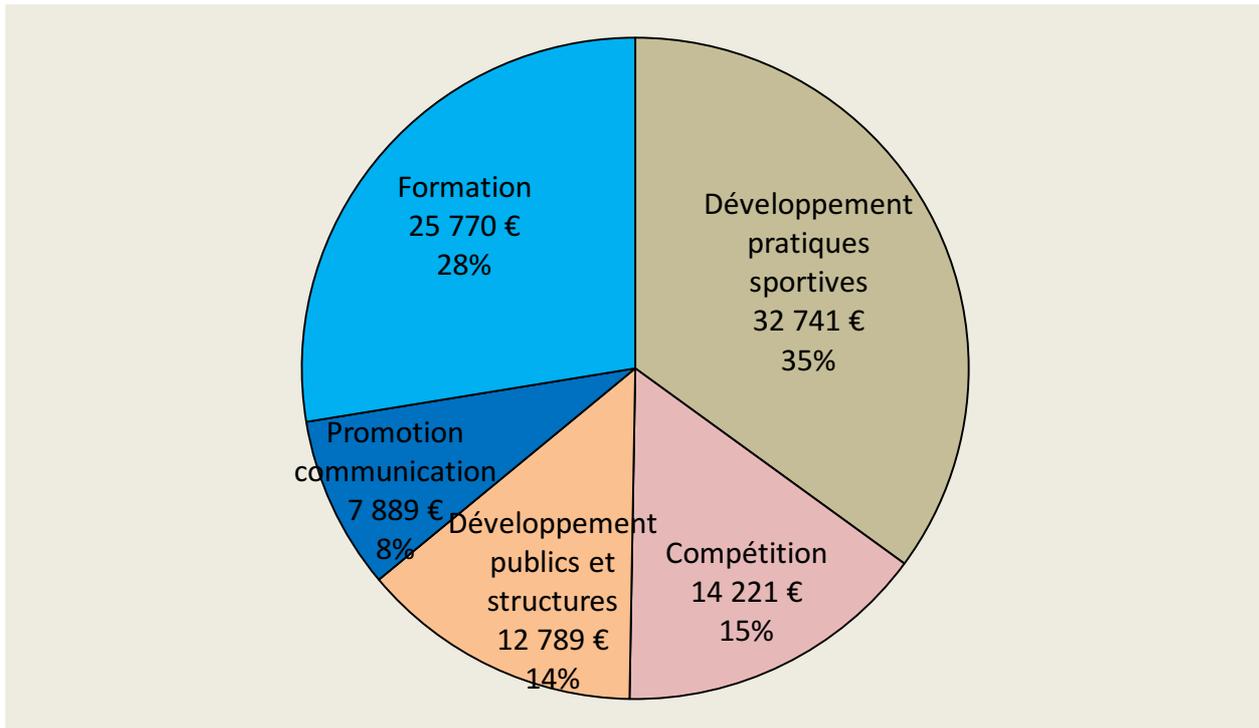


- Subvention de la **Région Ile-de-France** : 14 555 € Suppose la reconduction dans les mêmes termes que la convention quadriennale qui s'achève.
- Subvention de l'**ANS** : Le montant réduit par rapport aux montants historiques de plus de 10 000 € s'aligne sur le montant obtenu en 2020, compte tenu des nouvelles modalités d'attribution.

PROJET

- Subventions de la **FFVL** : 6 150 € de reversement non contractualisé sur les licences et d'aide pour les espaces de pratique, conforme aux montants historiques. Plus la subvention de 750 € pour l'opération "Voler mieux"
- **Cotisations perçues par la ligue** : 9 500,00 €. Prenant en compte la poursuite de la baisse de l'activité kite et le retour des licences kite prises directement à la FFVL par des résidents IDF.
- Nous évaluons de nouveau la **participation des bénévoles** à 40 900,00 €, soit 2 personnes à temps plein.
- Les participations aux formations et à l'organisation des entraînements et des compétitions et la revente de câble de treuil et de matériel de kite ou de parapente, estimées à 13 645 € fournissent le reste des recettes.

2. Perspectives des différentes activités en 2021



Chaque activité est équilibrée conformément aux demandes de subvention auprès de la Région Ile-de-France et de l'ANS.

- Le **développement des pratiques sportives** (sites de pratique, jeunes, formation féminine, handicap, boomerang) mobilise un budget de 32 741 €, et représente le budget le plus important. La baisse de l'activité kite est partiellement compensée par un accroissement de l'équipement des sites de pratique
- La **compétition** dispose d'un budget de 14 221 €, comme dans le budget précédent
- Le **développement des publics et structures** représente un budget de 12 789 €. En diminution compte tenu de la baisse de l'activité Kite, mais incluant une nouvelle activité centrée sur le développement durable
- Celui de la **promotion et la communication** est en légère baisse à 7 889 € compte tenu du contexte général.
- Les dépenses de **formation, deuxième plus important** s'élèvent à 25 770 € en légère baisse.

Les frais généraux de la ligue (1 920 €) et les produits de placement (330 €) sont répartis dans les différentes activités.

Paris, le 13 mars 2021

Patrice MOLLIE
Trésorier de la Ligue Paris Ile-de-France de vol libre